

**Mode d'emploi de la procuration (à ne pas imprimer) :**

**(1) <...nom, prénoms et domicile...>**

**(2) (faire précéder la signature de la mention "bon pour pouvoir") + date + signature**

**Merci également d'apposer vos initiales sur chaque page**

**Imprimer uniquement les pages numérotées (1, 2, 3 et 4) ou...**

**Important : Pour les PDF, vous pouvez les remplir en ligne en utilisant (gratuitement) l'outil « Remplir et signer » d'Adobe Acrobat, il suffit ensuite d'enregistrer votre document et nous l'envoyer par mail. Cela fonctionne aussi bien sur PC que sur smartphone.**





## PROCURATION

Je, soussigné ..... (1),  
domicilié à (adresse) .....

.....  
propriétaire de .....actions de la société CLARANOVA SA, société anonyme  
au capital de 57 206 910 euros, dont le siège social est situé Immeuble Adamas, 2 rue  
Berthelot, CS 80141 92414 Courbevoie Cedex. 329 764 625 R.C.S. Nanterre donne pouvoir  
par les présentes à l'association ADANOVA dont le siège est situé 35 B route de Creully  
14610 CAIRON et représentée par son président et actionnaire M. CROCQUEVIEILLE  
Cyrille demeurant à la même adresse, à l'effet de me représenter à l'assemblée générale  
ordinaire et extraordinaire de ladite société qui doit avoir lieu le 04 décembre 2024 à 15h00 au  
Business Center Tour Egée, 9-11 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie où il sera délibéré sur  
l'ordre du jour suivant :

### ..... Ordre du jour

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2024.
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2024.
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024.
4. Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
5. Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Christine Hedouis.
6. Nomination de Monsieur Emmanuel Mouchoux, représentant Cheyne Capital en qualité de censeur.
7. Approbation des informations sur la rémunération de chacun des mandataires sociaux requises par le paragraphe I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce pour l'exercice 2023-2024.

8. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Pierre Cesarini.

9. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Marc Goldberg.

10. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Président du Conseil d'Administration, Monsieur Francis Meston.

11. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général Délégué, Monsieur Xavier Rojo.

12. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général, Monsieur Pierre Cesarini.

13. Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024 ou attribués au titre dudit exercice au Directeur Général, Monsieur Eric Gareau.

14. Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général pour l'exercice 2024-2025.

15. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2024-2025.

16. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux non dirigeants de la Société pour l'exercice 2024-2025.

17. Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs pour l'exercice 2024-2025.

18. Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres actions.

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

19. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une réduction de capital social par annulation des actions auto-détenues.

20. Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder, conformément aux dispositions des articles L.22-10-60, 1° et L. 225-197-1 du Code de commerce, à une attribution gratuite d'actions de performance, au bénéfice des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés, françaises et étrangères, qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

21. Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes.

22. Délégation au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions ou de titres donnant accès au capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

23. Modification de l'article 18 (Censeurs) des statuts de la Société à l'effet de limiter à quatre (4) années la durée des fonctions des censeurs.

24. Modification de l'article 15 (Délibérations du Conseil d'Administration) des statuts de la Société à l'effet de permettre l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport de gestion par tous moyens de télécommunications et télétransmission.

#### DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

25. Constatation de l'expiration et du non-renouvellement du mandat de Ernst & Young Audit, en qualité de commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de six (6) exercices.

26. Constatation de l'expiration et du non-renouvellement du mandat de commissaire aux comptes suppléant.

27. Pouvoirs pour les formalités.

Et à celles réunies ultérieurement sur le même ordre du jour dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise; prendre part à toutes délibérations, émettre tous votes ou s'abstenir sur les questions à l'ordre du jour et celles éventuellement soulevées par des incidents de séance, signer tous procès-verbaux et pièces, et généralement faire le nécessaire.

Fait à ..... le ..../..../2024 (2)